Réception au contrôle de légalité le 06/07/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 088-200071066-20220702-2022_07_04_1-DE
Affiché le 06/07/2022 ; Certifié exécutoire le 06/07/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

- - - - -

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

- - - - -

Nombre de membres effectifs du Conseil communautaire .. 113

Nombre de membres présents à la séance 90

Nombre de procurations.....54

Nombre de votants..... 113

Date de convocation : 25 juin 2022

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil communautaire

- - - - -

Séance du samedi 02 juillet 2022

- - - - -

Les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire dans la salle Emmanuel DEMANGE de Saint-Jean-d'Ormont, sous la présidence de Claude GEORGE, Premier Vice-président (élu Président en séance),

Présent(e)s :

Didier AGUSTI (Denipaire), Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Eric AUBERT (Raves), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), Hubert BARLIER (suppléant Hurbache), Jean-Luc BEVERINA (Senones), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Steeves BRENET (Provenchères-et-Colroy), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs), Pierre CHACHAY (Taintrux), Régine CHINOUILH (Le Puid), Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Delphine DIDIER DUCRET (Moyenmoutier), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Virginie DUPONT (Raon-l'Etape), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Denis GUYON (Pierre-Percée), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Christian HARENZA (Grandrupt), Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Patrick HERRIOT (Le Mont), Jacques HESTIN (Anould), Denis HUIN (La Bourgonce), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Lionel LECLERC (Mortagne), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Anthony LEMAIRE (Coinches), Caroline LEROGNON (Fraize), Marc MADEDDU (Saint-Léonard), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Abel MONIN (suppléant La-Croix-aux-Mines), Laure MOULIN (Anould), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Laurent PARISSE (Lubine), Valérie PERRIN (suppléante La Petite-Raon), Christian PETIT (Bionville), Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Charline PRINCE (Frapelle), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard ROPP (La Voivre), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Gérard ROUDOT (Lusse), Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Bernard THOMAS

Réception au contrôle de légalité le 06/07/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 088-200071066-20220702-2022_07_04_1-DE
Affiché le 06/07/2022 ; Certifié exécutoire le 06/07/2022

(Gerbépal), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VILLAUME (Hurbache), Rachel VOINSON (Wisembach), Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VOURIOT (Saint-Dié-des-Vosges), Annick WENGER (suppléante Wisembach), Patricia WESTHEIMER (Belval) et Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) ;

Excusé(e)s ayant donné procuration :
Didier AGUSTI (Denipaire) à Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont) pour les points n°2 à 4, Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER (Belval), Jean-Luc AUDOIN (Le Saulcy) à Bertrand KLEIN à partir du point n°3, Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges) à Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à son suppléant Abel MONIN, Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Issam BENOUADA (Saint-Dié-des-Vosges) à Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite) à Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite) à partir du point n°5, Pierre CHACHAY (Taintrux) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point n°4, Régine CHINOUILH (Le Puid) à Patrick HERRIOT (Le Mont) jusqu'au point n°2 inclus, Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse) à Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay) à partir du point n°4, Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape) à Philippe SALERIO (Raon l'Etape), Alain DEMANGE (Anould) à Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Christian DEMANGE (Saint-Jean d'Ormont) à Denis AGUSTI (Denipaire) pour le point n°1 puis à partir du point n°5, Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline) à Emmanuel LAURENT (Mandray) à partir du point n°3, Delphine DIDIER DUCRET (Moyenmoutier) à Patrick LALEVEE (Plainfaing), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux) à Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy) à partir du point n°3, François FLEURENTDIDIER (Fraize) à Patrick LALEVEE (Plainfaing) à partir du point n°4, Annie GERARDIN (Nompatelize) à Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point n°4, Christian HARENZA (Grandrupt) à Jean-Marie NICOLLE à partir du point n°4, Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges) à Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges) à Bertrand KLEIN (Moussey), Christian HARENZA (Grandrupt) à Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe) à Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont) à Jean-Marie NICOLLE, David LAXENAIRE (Remomeix) à Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Lionel LECLERC (Mortagne) à Virginie LALEVEE (Les-Arrentès-de-Corcieux) à partir du point n°4, Catherine LECOMTE (Vienville) à Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Anthony LEMAIRE (Coinches) à André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite) à partir du point n°3, Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Luc BEVERINA (Senones), Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier) à Eric AUBERT (Raves) à partir du point n°3, Jacques NICOLLE (Bertrimoutier) à Brigitte GAMAIN (Châtas), Raoul PARTAGE (Lesseux) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Damien PERSON (Fraize) à Caroline LEROGNON (Fraize), Christian PETIT (Bionville) à Denis GUYON (Pierre-Percée) à partir du point n°4, Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape) à Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Charline PRINCE à Jean-Marie GLE à partir du point n°3, Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny) à Denis HENRI (Raon-sur-Plaine), Jean RABOLT (La Petite-

Réception au contrôle de légalité le 06/07/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 088-200071066-20220702-2022_07_04_1-DE
Affiché le 06/07/2022 ; Certifié exécutoire le 06/07/2022

Raon) à sa suppléante Valérie PERRIN à partir du point n°4, Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux) à Bernard ROPP (La Voivre) à partir du point n°4, Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay) à partir du point n°4, Pierre SARRAZIN (Allarmont) à son suppléant Jean-Claude HUGUENY, Boury SECK (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas SIMON (Saint-Dié-des-Vosges) à Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières) à Denis HENRY (Biffontaine) après le point n°3, Bernard THOMAS (Gerbépal) à Christian CAEL (à partir du point n°4), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave) à Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VILLAUME (Hurbache) à Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères) pour le point n°3 uniquement, puis à son suppléant Hubert BARLIER (Hurbache) à partir du point n°4, Rachel VOINSON (Wisembach) à Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones) à partir du point n°3, Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) à Marc MADEDDU (Saint-Léonard),

Excusé(e)s : Jean-Luc BEVERINA (Senones) à partir du point n°4, Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs) à partir du point n°4, Marie-Hélène CHRETIEN (Senones) à partir du point n°4 ;

Absent(e)s : -

A été nommée secrétaire de séance :
Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy)

Réception au contrôle de légalité le 06/07/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 088-200071066-20220702-2022_07_04_1-DE
Affiché le 06/07/2022 ; Certifié exécutoire le 06/07/2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 juillet 2022

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-21 relatifs à l'élection du maire et des adjoints, applicables également au Président et aux membres du Bureau des établissements publics de coopération intercommunale, selon les dispositions de l'article L.5211-2,

Vu l'Arrêté interpréfectoral en date du 25 octobre 2019 constatant la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2020,

Vu la Délibération n° 2022_07_02 du Conseil communautaire en date du 02 juillet 2022 fixant la composition du Bureau, dont le nombre des autres membres,

Vu la délibération n° 2022_07_03 du Conseil communautaire en date du 02 juillet 2022 portant élection des Vice-présidents,

Vu le Procès-Verbal de l'élection des autres membres du Bureau annexé à la présente délibération et les résultats des scrutins,

Considérant les modalités d'élection des autres membres du Bureau, par scrutins successifs, individuels et secrets,

Le conseil communautaire proclame :

1er autre membre du Bureau, Monsieur Bernard ROPP, et le déclare immédiatement installé,

2ème autre membre du Bureau, Monsieur Patrick ZANCHETTA et le déclare immédiatement installé,

3ème autre membre du Bureau, Monsieur Gérard ROUDOT, et le déclare immédiatement installé,

4ème autre membre du Bureau, Monsieur Aurélien BANSEPT, et le déclare immédiatement installé,

5ème autre membre du Bureau, Monsieur Christian CAEL, et le déclare immédiatement installé,

6ème autre membre du Bureau, Madame Carole TRARBACH, et la déclare immédiatement installée,

7ème autre membre du Bureau, Monsieur Denis GUYON, et le déclare immédiatement installé,

Réception au contrôle de légalité le 06/07/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 088-200071066-20220702-2022_07_04_1-DE
Affiché le 06/07/2022 ; Certifié exécutoire le 06/07/2022

8ème autre membre du Bureau, Monsieur Emmanuel LAURENT, et le déclare immédiatement installé,

9ème autre membre du Bureau, Madame Delphine DIDIER DUCRET, et la déclare immédiatement installée,

10ème autre membre du Bureau, Monsieur Steeves BRENET, et le déclare immédiatement installé,

11ème autre membre du Bureau, Monsieur Laurent PARISSE, et le déclare immédiatement installé.

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Claude GEORGE